

# LE GEOPORTAIL DE L'URBANISME

Date : 22 juin 2016

Présentation Groupe animation territoriale du CNIG



**IGN**  
INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

# Sommaire

- **PARTIE 1 / Dématérialisation des DU : rappels du cadre légal, des enjeux opérationnels et du calendrier**
- **PARTIE 2 / Présentation de la V2 du GPU et enjeux stratégiques**
- **PARTIE 3 / Le rôle des services déconcentrés du MLHD**
- **PARTIE 4 / L'intégration des IDG dans les processus du GPU**

# La mise en œuvre du Géoportail de l'urbanisme s'inscrit dans la dynamique de numérisation des documents portée par les pouvoirs publics

*De la directive INSPIRE à l'ordonnance relative à l'amélioration des conditions d'accès aux DU*

## La directive INSPIRE

- La directive INSPIRE vise à favoriser la protection de l'environnement
- Elle prévoit la mise en place d'une infrastructure européenne de publication et partage de l'information géographique
- Elle s'applique à 34 domaines thématiques dont ceux couvrant les informations urbanistiques

*Transposition*



**Le Conseil National de l'information géographique (CNIG)** au sein duquel les collectivités sont représentées (AMF, ADF, France Urbaine, etc.) propose le standard de numérisation

*Approfondissement*



**L'ordonnance du 19 décembre 2013** relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme vise à mettre en place un Géoportail de l'urbanisme offrant un panorama complet de l'information urbanistique



**L'ordonnance du 19 décembre 2013 pose le cadre juridique de la numérisation des documents d'urbanisme et de leur publication dans le Géoportail de l'urbanisme (GPU)**

# Les obligations d'alimentation du Géoportail de l'urbanisme sont mises en place progressivement entre 2016 et 2020

## Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2020

➤ Les collectivités qui élaborent ou révisent un document d'urbanisme doivent le numériser au format CNIG

## A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020

➤ Les collectivités doivent publier leurs documents d'urbanisme sur le GPU pour les rendre exécutoires



**Ce calendrier progressif laisse du temps aux collectivités territoriales pour la numérisation des documents et leur mise au format CNIG.**

## Code de l'urbanisme

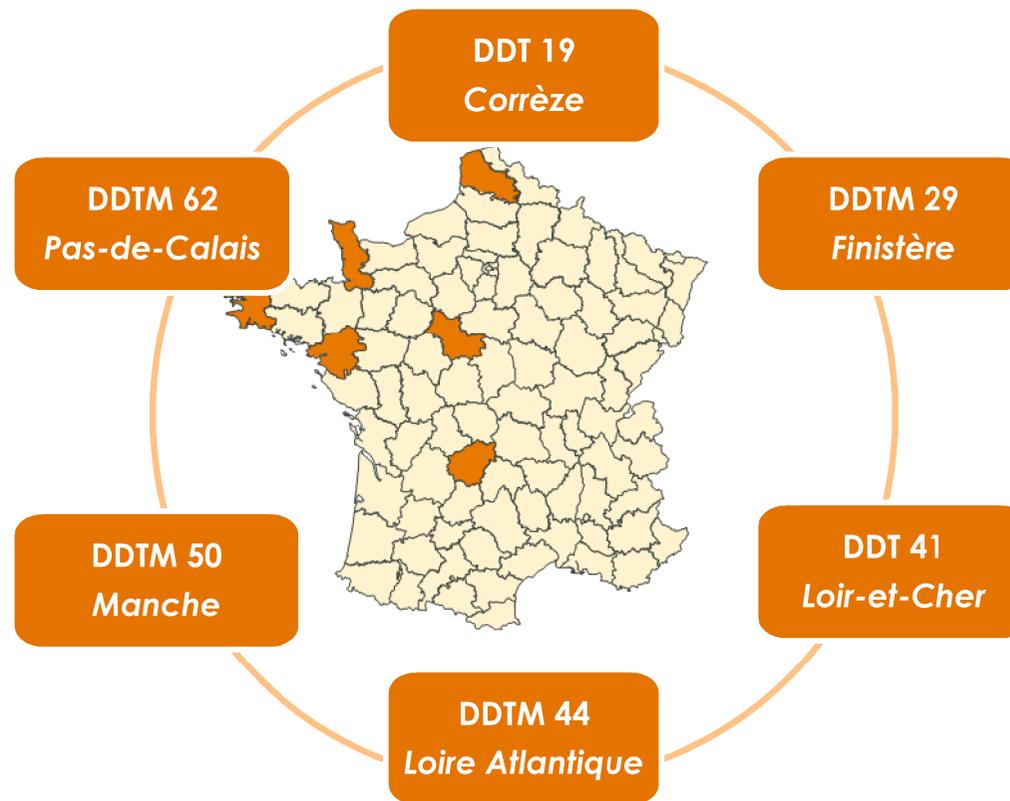
- L'article L. 133-2 prévoit que les communes ou leurs groupements compétents transmettent à l'Etat sous format électronique, au fur et à mesure des modifications de leurs dispositions, la version en vigueur des documents d'urbanisme.
- L'article L. 133-4 renvoie à un décret le soin de définir le standard d'application de cette disposition. Il s'agit du CNIG en application de l'article R. 133-2

# Sommaire

- **PARTIE 1 / Dématérialisation des DU : rappels du cadre légal, des enjeux opérationnels et du calendrier**
- **PARTIE 2 / Présentation de la V2 du GPU et enjeux stratégiques**
- **PARTIE 3 / Le rôle des services déconcentrés du MLHD**
- **PARTIE 4 / L'intégration des IDG dans les processus du GPU**

# La V2 du Géoportail de l'urbanisme est le fruit d'un travail collectif réalisé lors d'une phase « pilote »

Le ministère et l'IGN ont mené une phase pilote pendant un an auprès de **6 départements (DDT et DREAL associées)** afin d'analyser les difficultés techniques, organisationnelles et adapter les kits et outils nécessaires au déploiement généralisé



# Le séminaire du 20 janvier et la mise en ligne de la V2 en avril ont permis de lancer le déploiement « France entière »



## Sensibiliser les collectivités à leurs futures obligations en 2020

- Ouverture des comptes et transmission du stock de D.U. existant aux C.T. afin d'anticiper l'organisation de la publication sur le GPU
- Chaque DDT adapte sa stratégie d'accompagnement (spécificités locales)

# Sommaire

- **PARTIE 1 / Dématérialisation des DU : rappels du cadre légal, des enjeux opérationnels et du calendrier**
- **PARTIE 2 / Présentation de la V2 du GPU**
- **PARTIE 3 / Le rôle des services déconcentrés du MLHD**
- **PARTIE 4 / L'intégration des IDG dans les processus du GPU**

## Les services déconcentrés et les collectivités territoriales

---

# Les DDT(M) accompagnent les collectivités dans toutes les étapes de l'alimentation du GPU

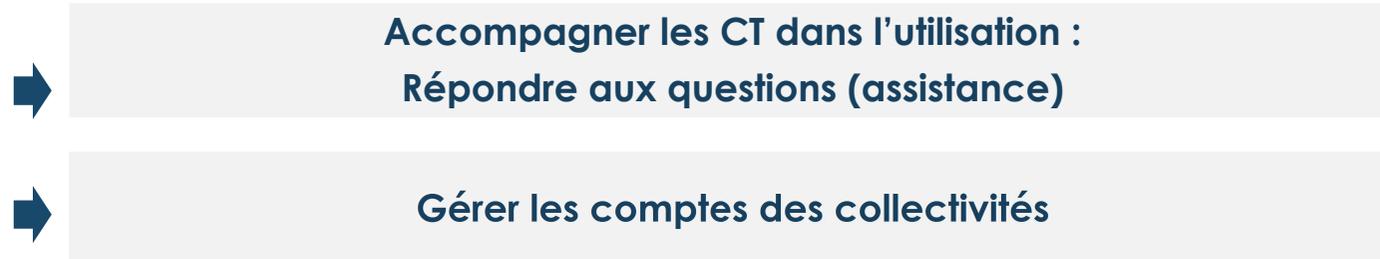
## En amont de l'alimentation



**Au 8 juin, sur 37 DDT(M) / DEAL**

- La moitié des DDT(M) ont converti plus de 70% des DU
- Seules 2 DDT(M) / DEAL n'ont pas de DU à convertir
- 1/4 ont envoyé des formulaires de création de compte

## Pendant l'alimentation



# Les services déconcentrés : communiquer sur le GPU auprès des collectivités locales

Pour communiquer sur le GPU et expliquer les rôles et responsabilités de chacun, les services déconcentrés choisissent les modalités d'animation et les partenaires appropriés sur leur territoire.

## Exemples :

- La Caravane de l'information géographique dans la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Réunion avec la CRIG – Coordination régionale de l'information géographique en Normandie
- Communication web sur les sites du département de l'Aude

## Zoom sur l'organisation prévue en Bourgogne Franche-Comté

### Un déploiement réparti entre DREAL et DDT

#### Actions menées par la DREAL

- Réunions d'information auprès des bureaux d'étude et agences d'urbanismes
- Formation des agents techniques des CT avec le soutien du CNFPT (en fonction du niveau des agents)

#### Actions menées par les DDT

- Information à destination des CT : en bilatéral ou lors de réunions de secteur
- Envoi du formulaire de contact
- Diffusion du kit de déploiement adapté

# Sommaire

- **PARTIE 1 / Dématérialisation des DU : rappels du cadre légal, des enjeux opérationnels et du calendrier**
- **PARTIE 2 / Présentation de la V2 du GPU**
- **PARTIE 3 / Le rôle des services déconcentrés du MLHD**
- **PARTIE 4 / L'intégration des IDG dans les processus du GPU**

# Des besoins d'évolutions du GPU identifiés par l'équipe projet

## DES BESOINS FONCTIONNELS

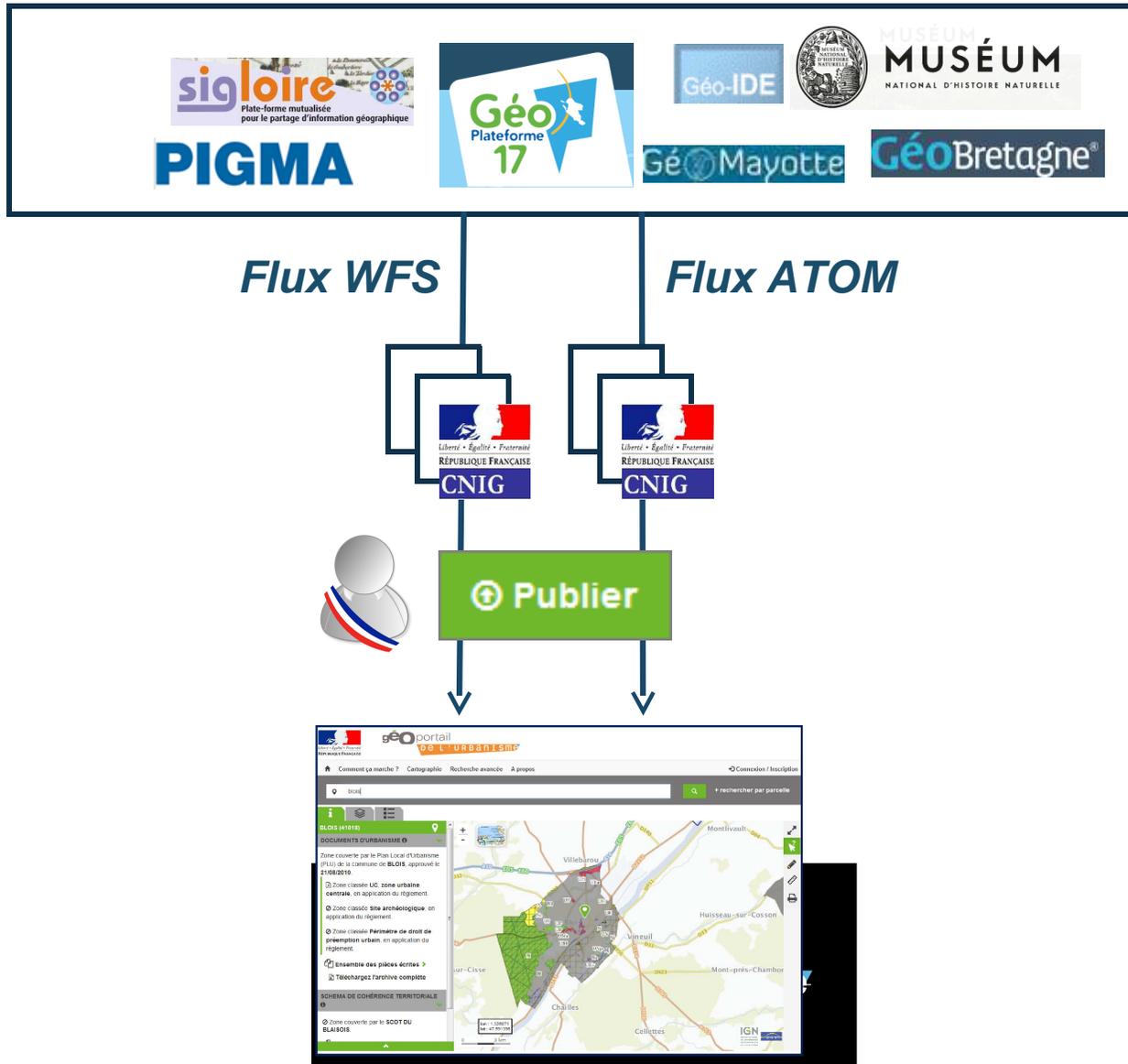
- Permettre le téléversement de documents d'urbanisme à l'échelle infra communale (PSMV), améliorer l'intégration intercommunale, améliorer l'outil de recherche avancée...

## DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- Engager le dialogue avec le Ministère de l'Intérieur sur le système de contrôle de la légalité : @CTES.
- Rôle et place du GPU dans l'eco-système des IDG locales et inversement



# L'alimentation automatique



# L'alimentation automatique et le rôle des différentes IDG

## Cartographie des IDG

- Fonctionnements, gouvernances, stratégies, ressources variées des IDG
- Gestion plus ou moins intégrée des documents d'urbanisme
- Écart entre les données et flux attendus par le GPU

## Quelle stratégie le GPU doit-il adopter vis-à-vis des IDG?

- Quelle place pour les plates-formes ? Actuellement et à l'avenir ?
- Une démarche nationale est-elle opportune afin de sensibiliser les plates-formes au GPU ? Si oui, selon quelle stratégie?
- L'enjeu des IDG est-il régional, départemental, ou à l'échelle des IDG propres à chaque collectivité?

## Les ressources disponibles

---

# Un kit de déploiement transmis par les services déconcentrés pour accompagner les collectivités

➔ Les DDT(M) disposent d'un kit de déploiement qu'elles adaptent et transmettent aux collectivités territoriales.

## Présentation générale



- Présentation générale
- Plaquette à destination des élus

## Guides de mise en œuvre



- Guide à destination des CT
- Guide de gestion des comptes

## Manuels techniques



- Notices d'intégration des PLUi, SCOT et PSMV
- Manuel Autorité compétente
- Manuel de création des métadonnées

## Support de réunion d'information



- Support de réunion d'information à destination des bureaux d'études et agences d'urbanisme

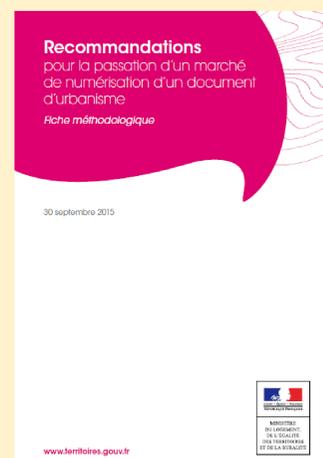
# Zoom sur deux supports du kit de déploiement

## Une plaquette d'information



*Cette plaquette destinée aux CT présente les enjeux, les avantages et les étapes de la dématérialisation des documents d'urbanisme et de leur téléversement dans le Géoportail de l'Urbanisme.*

## Une fiche méthodologique



*Cette fiche vise à accompagner les CT dans la rédaction des cahiers des charges pour la réalisation de leurs DU afin qu'elles puissent y intégrer une partie dédiée à la numérisation dans le contrat qu'elle souhaite passer avec leur prestataire*

Ces plaquettes sont disponibles en ligne sur le site du MLHD aux adresses suivantes :

- [http://www.logement.gouv.fr/publication/diffuser-des-documents-d-urbanisme-sur-le-geoportail-de-l-urbanisme\\_4488](http://www.logement.gouv.fr/publication/diffuser-des-documents-d-urbanisme-sur-le-geoportail-de-l-urbanisme_4488)
- [http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_methodologique\\_cdc\\_numerisation\\_oct2015.pdf](http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_methodologique_cdc_numerisation_oct2015.pdf)

géoportail  
DE L'URBANISME

# Des actions de communication engagées auprès des collectivités locales, des acteurs de l'urbanisme et du grand public

- Sites internet



- Newsletters diverses (à venir)



- Salon des Maires
- Congrès des Maires

- Magazine de l'IGN

